GENERAL TIRE

REMISE DE 20 $

À L'ACHAT DE 4 PNEUS D'HIVER ALTIMAX ARCTIC™ DE GENERAL TIRE

OFFRE VALABLE DU 28 SEPTEMBRE AU 8 NOVEMBRE 2009

Cadeau	Produit(s) admissible(s)	Marque postale
Chèque de remise de **20 $**	**Quatre (4) pneus d'hiver ALTIMAX ARCTIC™ de GENERAL TIRE**	**Le 30-11-2009 ou avant**

Pour recevoir votre chèque de remise de GENERAL TIRE® par la poste, veuillez respecter ces 3 conditions d'acceptation :

1) Achetez quatre (4) PNEUS D'HIVER ALTIMAX ARCTIC™ de GENERAL TIRE, durant la promotion se déroulant du 28 septembre au 8 novembre 2009.
2) Inscrivez tous les renseignements demandés sur le présent formulaire, avec précision et de manière lisible. Limite d'une (1) remise par personne.
3) Postez une photocopie du reçu de paiement daté, sur lequel vous aurez encerclé l'achat, et le présent formulaire dûment rempli, à l'adresse ci-dessous (la facture doit indiquer « payé » ou être accompagnée d'un reçu de carte de crédit).

Postez à : Marcom Group Inc.
Offre ALTIMAX ARCTIC™ de GENERAL TIRE®
1180 Courtneypark Drive East
Mississauga (Ont.) L5T 1P2

Nom :

Adresse :

Ville :

Province : **Code postal :** **Téléphone le jour :** – –

[Les champs suivants sont facultatifs.]

Sexe : ☐ Femme ☐ Homme

Âge : ☐ 18 à 24 ans ☐ 25 à 35 ans ☐ 36 à 45 ans ☐ 46 à 55 ans ☐ 56 ans ou plus

Comment avez-vous entendu parler de cette promotion? ☐ Magazine ☐ Présentoir en magasin ☐ Site Web ☐ Bouche à oreille ☐ Autre

Avez-vous déjà acheté des pneus de marque GENERAL TIRE? ☐ Oui ☐ Non

(!) IMPORTANT : Photocopiez pour vos dossiers tous les documents soumis. Il est possible qu'il soit nécessaire de poster ces photocopies.
Si vous avez des questions au sujet de votre soumission ou si vous voulez connaître en tout temps l'état de votre demande, vous pouvez composer le 1 800 361-2844 (français) ou le 1 800 461-1776 (anglais) en semaine, de 8 h 00 à 17 h 30 (HNE), ou visiter www.generaltire.ca.

CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable pour une remise postale sous la forme d'un chèque de remise de 20 $ au nom de l'individu qui présente la réclamation. Valable seulement à l'achat de quatre (4) pneus d'hiver ALTIMAX ARCTIC™ de GENERAL TIRE. L'offre ne s'applique à aucune autre marque de pneu. Les achats admissibles doivent être effectués au Canada entre le 28 septembre et le 8 novembre 2009 chez les marchands GENERAL TIRE® participants (y compris les marchands Continental General Tire, les concessionnaires Ford, GM, Mazda, Nissan et Toyota). À l'exception des achats effectués chez Canadian Tire. Limite d'une (1) réclamation par personne. Les reçus pour plusieurs achats doivent être soumis en même temps accompagnés d'un seul (1) formulaire de réclamation. La réclamation doit être reçue avant le 30 novembre 2009; sinon, elle sera déclarée nulle et non avenue.

La réclamation doit comprendre une copie du reçu de caisse, qui ne sera pas retournée. Conservez votre reçu original. Le reçu de caisse doit indiquer, pour chaque achat, la date d'achat, le nom du pneu d'hiver ALTIMAX ARCTIC™ de GENERAL TIRE, le numéro de modèle et le nom et l'adresse du magasin. L'offre s'adresse uniquement aux résidents canadiens, et n'est pas destinée aux marchands, aux grossistes ou aux comptes commerciaux. L'offre s'applique uniquement aux achats au détail et elle ne peut être jumelée à aucune autre offre.

Le chèque de remise sera libellé au nom qui figure sur le présent formulaire (veuillez écrire lisiblement) et n'est pas transférable. **Les réclamations seront nulles et non avenues si elles ne sont pas reçues avant le 30 novembre 2009 à l'adresse de réclamation.** Aucune responsabilité ne sera assumée à l'égard des réclamations ou chèques de remise perdus, mal acheminés, illisibles, endommagés, mutilés, insuffisamment affranchis, volés ou retardés. Les réclamations doivent être faites sur le présent formulaire original, qui doit être dûment rempli de façon lisible. Les réclamations incomplètes ou illisibles pourraient être retardées ou déclarées nulles et non avenues.

Postez le formulaire de réclamation dûment rempli et suffisamment affranchi, accompagné d'une copie des reçus de caisse, à l'adresse de réclamation. Vous pouvez envoyer votre demande par courrier recommandé. Veuillez prévoir de 8 à 12 semaines pour le traitement. Aucun transfert ou substitution n'est autorisé. General Tire se réserve le droit de remplacer la forme de chèque de remise si des circonstances imprévues se présentaient.